

PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIÉTONS ET DES CHEMINS DE RANDONNÉE PÉDESTRE (PDCEMINS)

Information aux communes,
aménagistes et architectes-conseils
30 septembre 2021

**DÉPARTEMENT DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL
ET DE L'ENVIRONNEMENT (DDTE)**
Service de l'aménagement du territoire

1078 km de santé et de liberté



Base légale cantonale

701.6

25
janvier
1989

**Loi
d'introduction de la loi fédérale sur les chemins pour
piétons et les chemins de randonnée pédestre (LI-LCPR)¹⁾**

*Etat au
1^{er} janvier 2020*

Principales compétences

Le canton :

- révisé et adopte le PDChemins et en tient compte dans les procédures;
- publie le plan et tient à jour les modifications partielles ;
- met en œuvre et finance les mesures ;
- assure le balisage (délégation à NeuchâtelRando).

Les communes :

- assurent l'entretien des chemins (y compris ouvrages) – un subventionnement est possible selon la LI-LCPR;
- planifient leur réseau des chemins pour piétons (dans le cadre de la révision des PAL).

Un réseau de qualité: le but

« Les chemins de randonnée forment un réseau attrayant, sûr, cohérent et de qualité. »

Facteurs de qualité:

Tracé * Arrêts TP * Autres intérêts

Revêtement naturel * Entretien *

Balisage * Promotion





Pourquoi une révision du PDChemins ?

- Le plan directeur des chemins pour piétons et chemins de randonnée pédestre date de **1991**
- **Évolution marquée** dans tous les domaines: augmentation du **trafic motorisé**, développement des **transports publics**, évolution de l'**agriculture** (vaches mères) et des **loisirs** (ex: VTT, vélos électriques)...
- **Cette révision est inscrite dans le plan directeur cantonal**
Fiche R_33 «Valoriser les réseaux touristiques et de loisirs»

Enjeux de la révision du PDChemins

- **Sécurité** (trafic, dangers naturels, bétail)
- **Attractivité** (goudronnage, sites touristiques et de services)
- **Balisage** (chemins pédestres/de montagne)
- **Cohérence** (connectivité, densité, suppression des doublons)
- **Accès par les TP** (trains, tram et bus)
- **Prise en compte des intérêts** (forêt, agriculture, tourisme, loisirs, patrimoine, protection de la nature, trafic routier, ...)
- **Communication** (SuisseMobile, sentiers thématiques)

Sainte-Croix 47km
Couvet 7km

Le Sapet 15 min
Le Sapelet 35 min
Travers 1 h 20
Martel Dernier 55 min
Les Ponts-de-Martel 1 h 40
Combe Vuillier 15 min
Haut des Vuillier 35 min
Combes Joux 1 h 05
Les Ponts-de-Martel 2 h
Grande Joux 1 h 35
Le Locle 4 h 15

56 Fleurier 40km
La Brévine 5km

756

Le Châble 40 min
La Roche 1 h 20
Les Bayards 3 h 15
Les Verrières 4 h 15
Roumaillard 15 min
Mont de Couvet 45 min
Couvet 1 h 20

Le Cervelet Dessous 15 min
Combe Vuillier 1 h 45
Le Gigot 2 h 05
Cerneux-Péquignot



J Méneuc Roumaillard
Charnières B & B







Le PDChemins comporte trois parties

1. Rapport (avec annexes)

2. Cahier «Fiches de mesures»

- 501 mesures regroupées dans 166 fiches d'objets
- Vue d'ensemble et base pour la mise en œuvre
- Classement par type, urgence, coût, faisabilité et priorité
Toutes les mesures figurent dans une base de données dédiée.

3. Plan d'ensemble (1:50'000)

Plan directeur des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

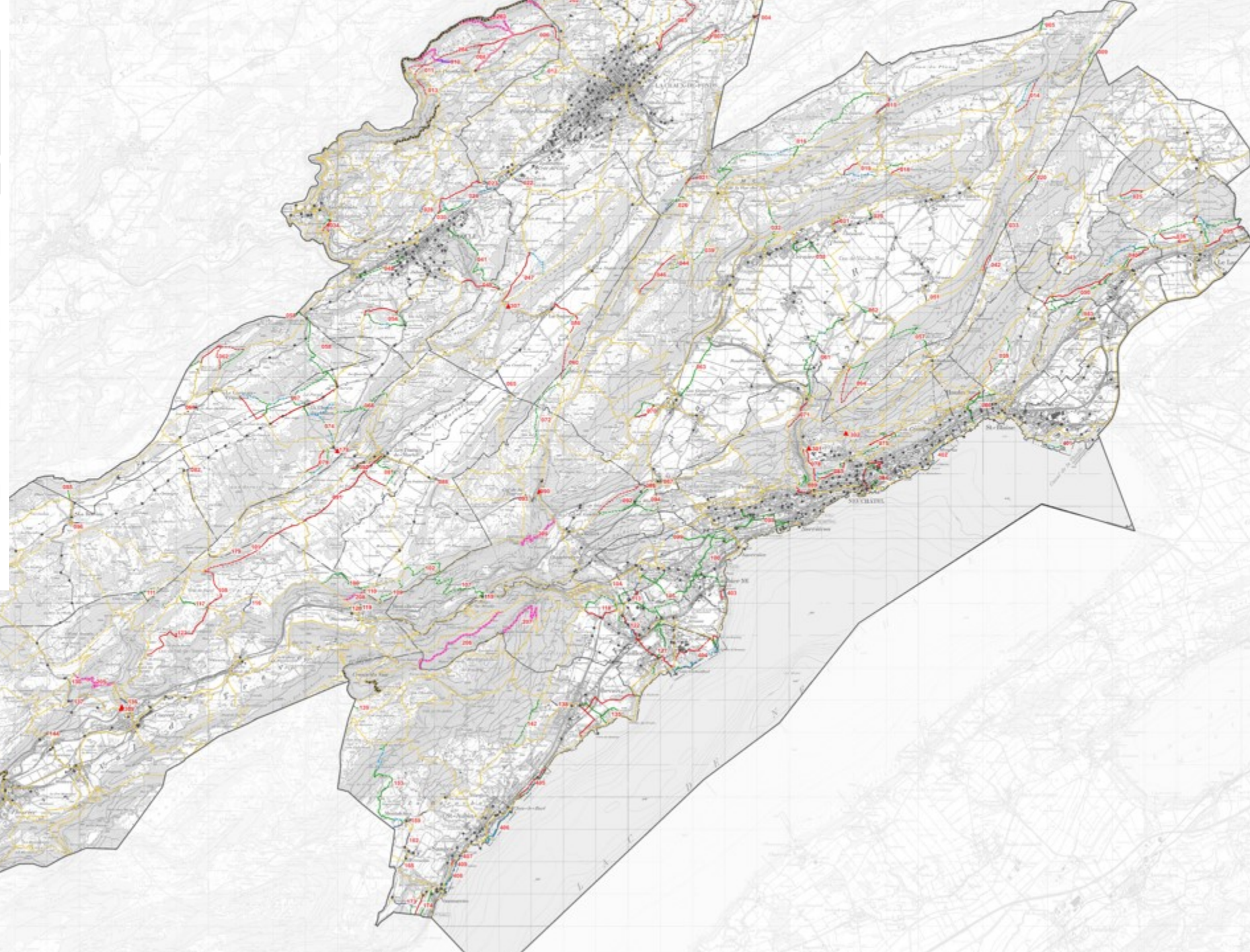
Plan de synthèse des chemins de randonnée pédestre

Date d'établissement : 10.09.2021 Dimensions : 105 x 75 cm Echelle : 1 : 50'000



Légende

Données de base	Mesures
Chemin sur revêtement naturel	
Existant	Nouveau - Balisage
	Nouveau - Construction et balisage
	Suppression
Chemin sur revêtement dur	
Existant	Nouveau - Balisage
	Nouveau - Construction et balisage
	Suppression
Sécurité des usagers	
Chemin de randonnée de montagne	Traversée de route dangereuse à sécuriser
Chemin de randonnée de montagne	Passage en catégorie de chemin de randonnée de montagne
Informations indicatives	
Amélioration transport public	
Limite communale	
Périmètre de l'optimisation du sentier du lac (Plan directeur des rives du lac de Neuchâtel)	
001	Numéro d'identification de la mesure



Principaux types de mesures

- Balisage de chemins existants en chemins pédestres
- Changement de balisage en chemin de randonnée de montagne
- Création de nouveaux tronçons de chemins
- Suppression de chemins
- Création de cheminements piétonniers sur accotements (banquettes)
- Assainissement de traversées dangereuses de RC (talutage, signalisation, vitesse,...)

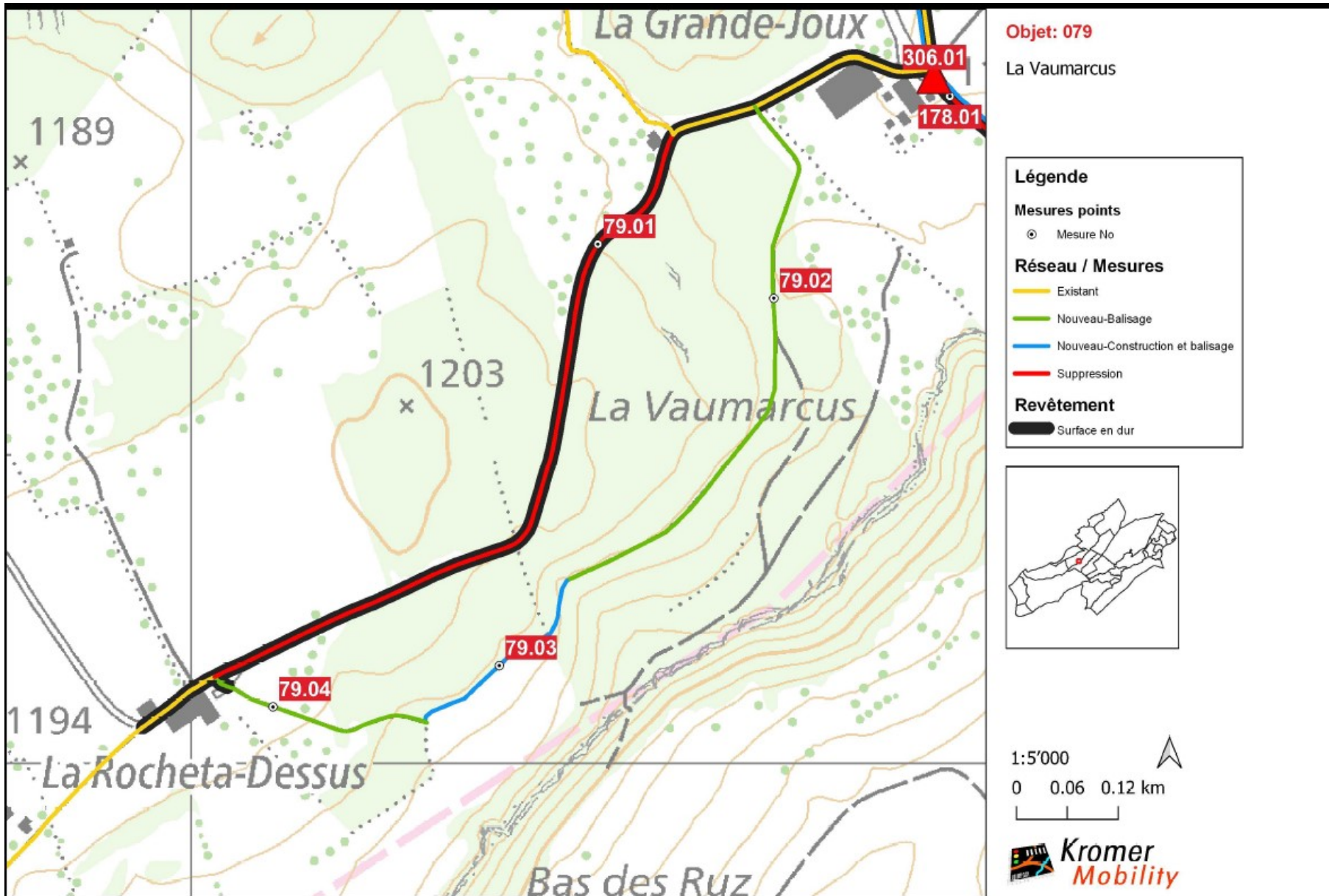
Fiches de mesures: structure

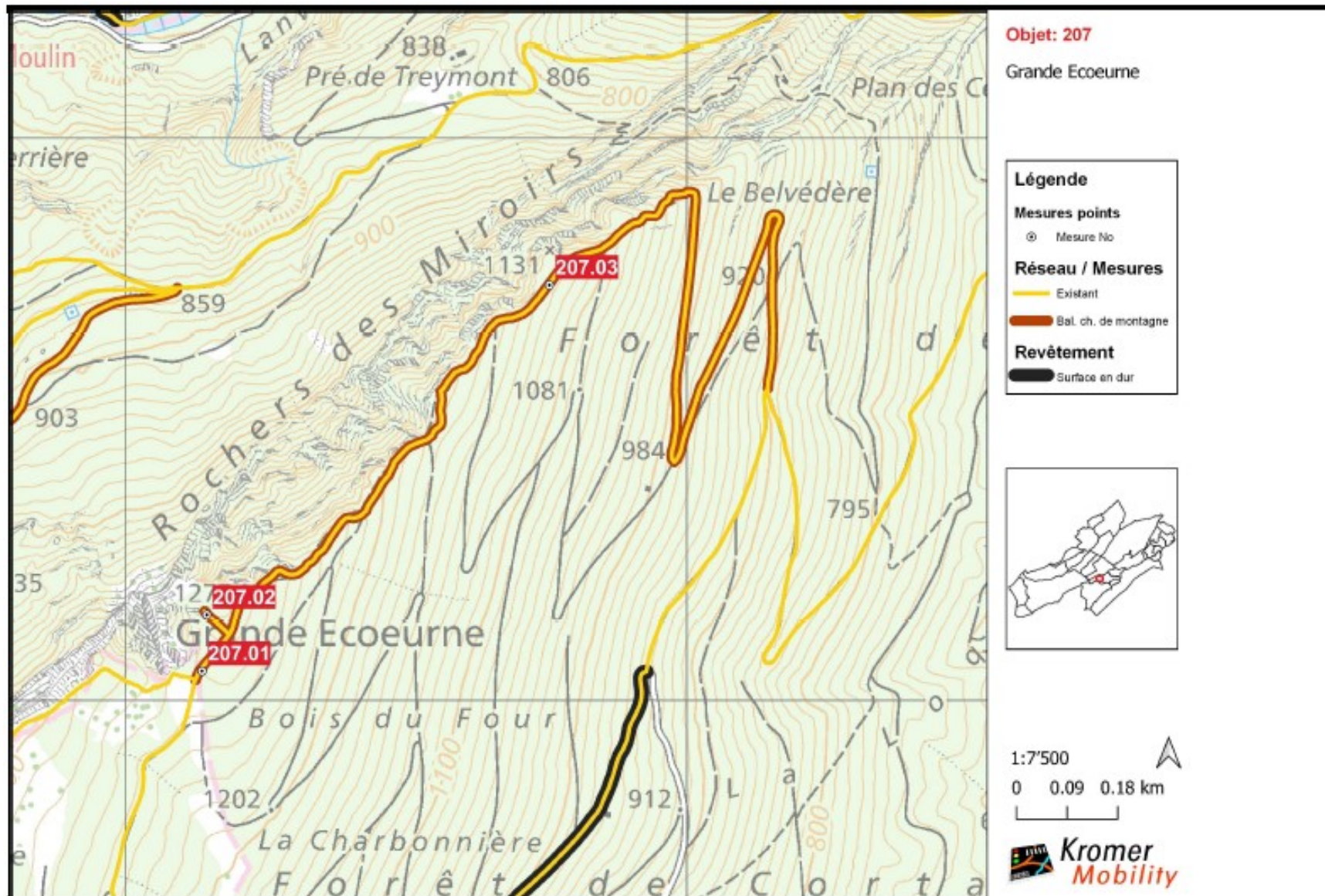
Objet-No: 079 **La Vaumarcus**

Commune(s) La Chaux-du-Milieu
But de la mesure Diminution du revêtement en dur.
Description Suppression d'un tronçon et ajout d'un tronçon entre La Grande-Joux et La Rocheta-Dessus.

Amélioration sécurité	Changement balisage en chemin de montagne	Urgence	2
Diminution du revêtement en dur oui		Coûts	2
Amélioration interconnexion		Faisabilité	2
Amélioration attractivité		Priorité	2

No	Mesure	Longueur (m)	Coordonnées
79.01	Suppression	924	2'544'480/1'205'61
79.02	Nouveau - Balisage	701	2'544'688/1'205'54
79.03	Nouveau - Construction et balisage	255	2'544'364/1'205'11
79.04	Nouveau - Balisage	270	2'544'097/1'205'06



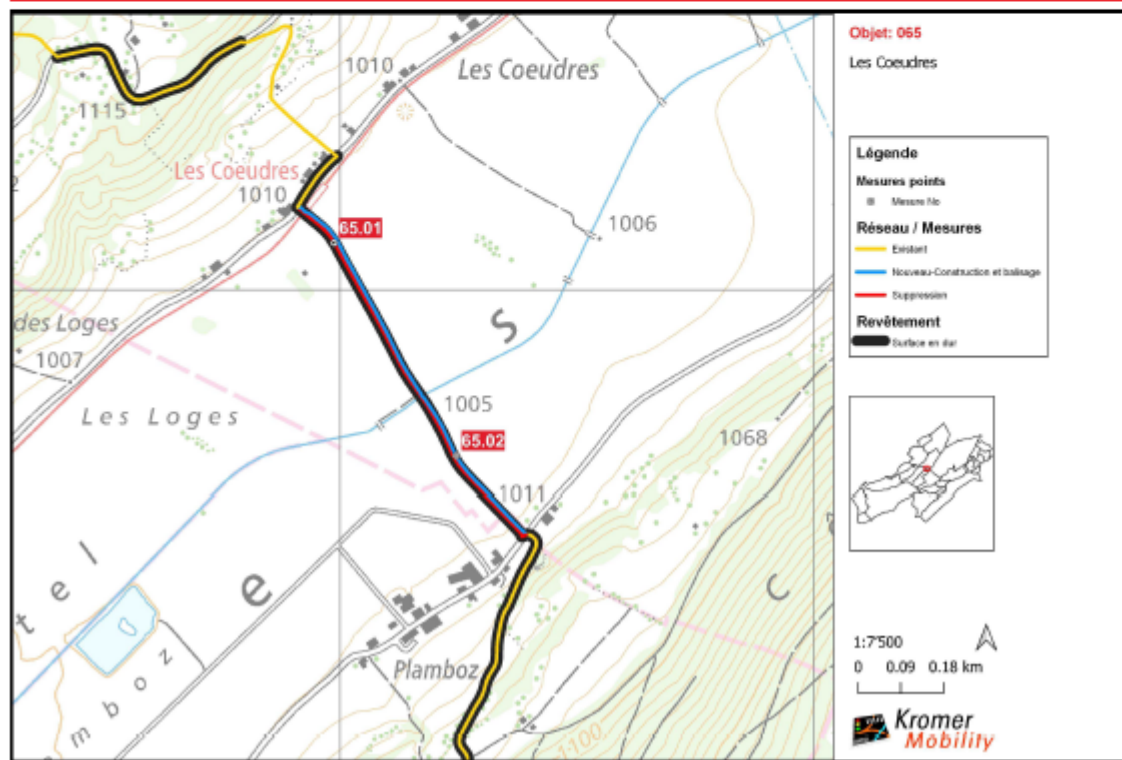


Objet-No: 065 Les Coeudres

Commune(s) Brot-Plamboz; La Sagne
 But de la mesure Amélioration de la sécurité et diminution du revêtement en dur.
 Description Création d'une banquette.

Amélioration sécurité	oui	Changement balisage en chemin de montagne	Urgence	1
Diminution du revêtement en dur	oui		Coûts	3
Amélioration interconnexion			Faisabilité	3
Amélioration attractivité			Priorité	1

No	Mesure	Longueur (m)	Coordonnées
65.01	Suppression	857	2°54'986/1°208'09
65.02	Nouveau - Construction et balisage	854	2°550'245/1°207'64

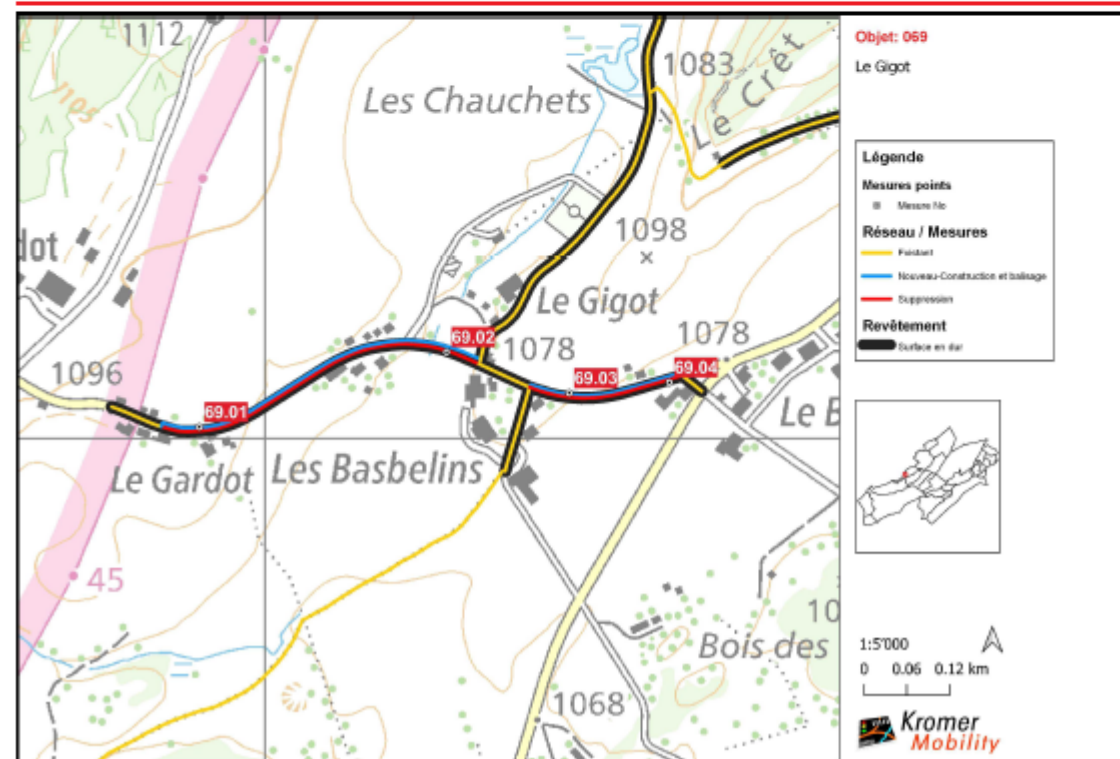


Objet-No: 069 Le Gigot

Commune(s) Le Cerneux-Péquignot
 But de la mesure Amélioration de la sécurité et diminution du revêtement en dur.
 Description Création de deux banquettes. En lien avec le plan directeur communal des chemins pour piétons.

Amélioration sécurité	oui	Changement balisage en chemin de montagne	Urgence	1
Diminution du revêtement en dur	oui		Coûts	3
Amélioration interconnexion			Faisabilité	3
Amélioration attractivité			Priorité	1

No	Mesure	Longueur (m)	Coordonnées
69.01	Nouveau - Construction et balisage	489	2°539'908/1°207'01
69.02	Suppression	483	2°540'256/1°207'12
69.03	Nouveau - Construction et balisage	224	2°540'429/1°207'06
69.04	Suppression	221	2°540'570/1°207'07

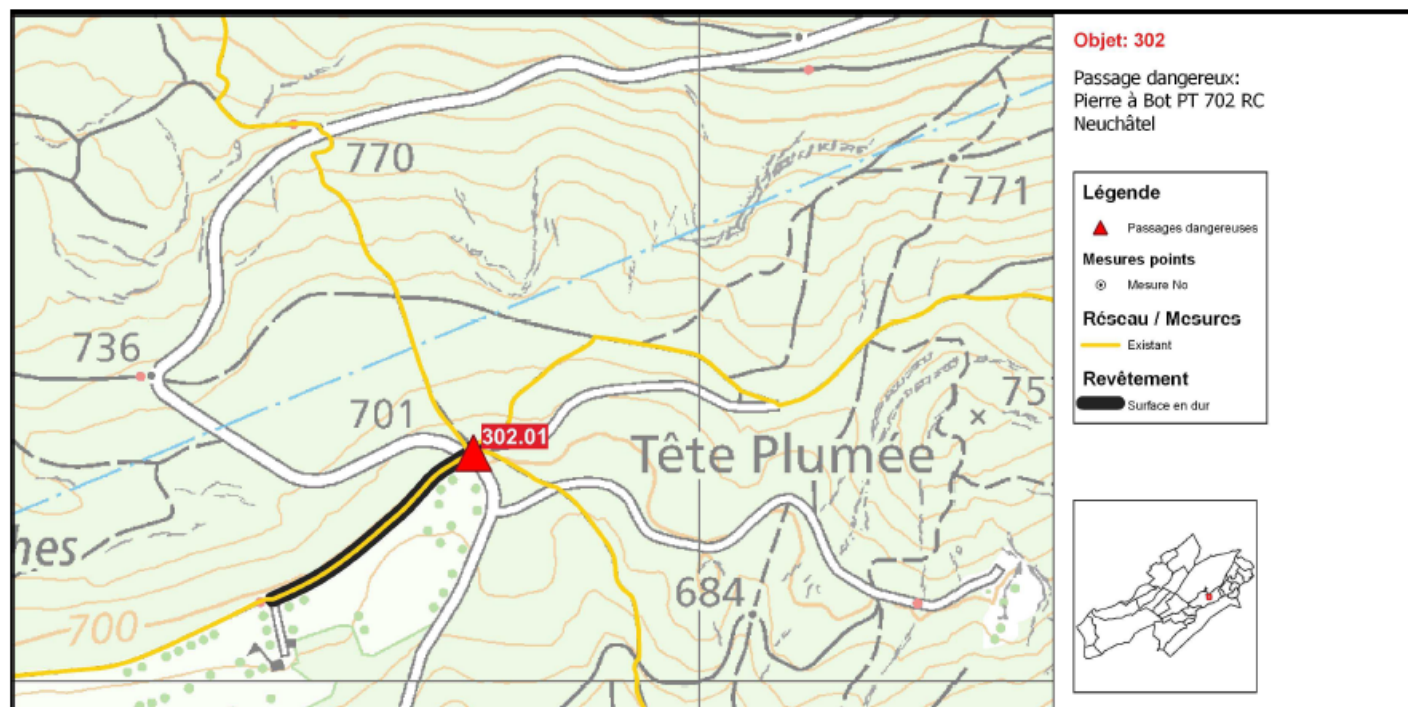


Objet-No: 302 Passage dangereux: Pierre à Bot PT 702 RC Neuchâtel

Commune(s) Neuchâtel
But de la mesure Amélioration de la sécurité.
Description Désamorçage d'un passage dangereux pour les piétons

Amélioration sécurité	oui	Changement balisage en chemin de montagne	Urgence	1
Diminution du revêtement en dur			Coûts	4
Amélioration interconnexion			Faisabilité	3
Amélioration attractivité			Priorité	1

No	Mesure	Longueur (m)	Coordonnées
302.01	Passage dangereux à sécuriser		2'560'750/1'206'25



Coordination avec le Sentier du lac

- Les mesures «Optimisation du Sentier du lac» sont reportées dans le projet, mais ne font pas l'objet de la présente consultation.
- Elles ont été définies dans le Plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel, adopté par le CE en 2017, et ont leurs propres financement et calendrier.
- La prochaine étape consiste en des contacts avec les communes et les propriétaires pour la réalisation (2021-2025).

Optimisation du «Sentier du lac» et passage du marchepied du lac de Neuchâtel

Phases 1 et 2



Aspects financiers

Les coûts sont entièrement assumés par le canton en ce qui concerne la réalisation. Ils comprennent des travaux de :

- Balisage – débalisage
- Réfection et création de chemins
- Réalisation de banquettes

L'évaluation financière sera effectuée après la consultation, en vue d'une demande de crédit au Grand Conseil fin 2022.

Les communes ont la charge d'entretien. NeuchâtelRando entretient le balisage (subvention annuelle)

Qu'est-ce qui va changer ?

85% du réseau est stable

15% est à modifier, à savoir:

- 97 km à supprimer
- 168 km planifiés dont :
 - 128 km nouveau balisage
 - 40 km construction et nouveau balisage
- + 5% de revêtements naturels (passage de 62% à 67%)
- + 71 km de sentiers
- + 25 km de chemins de montagne (rouge/blanc)

Calendrier

- **Préconsultation** (communes, partis, associations, services cantonaux) en 2017-2019
- Consultation officielle communes, partis, associations, y compris Confédération (octobre - décembre 2021)
- Prise en compte retours consultation - Finalisation du dossier
- Adoption du PDChemins par le CE (mai 2022)
- Publication sur le site internet (été 2022)
- Rapport du CE au GC concernant le financement (automne 2022)
- Actualisation de la convention avec NeuchâtelRando
- Mise en œuvre (dès 2023; par étape)



Messages-clés

- Le PDChemins est l'outil de mise en œuvre de la LI-LCPR et il est liant pour toutes les autorités;
- Sur la base de critères de qualité et d'une pré-consultation, le canton a formalisé les mesures propres à améliorer son réseau pédestre. Cette révision constitue une opportunité de valoriser les richesses du canton et renforcer son attractivité;
- Les fiches de mesures seront la base de la mise en œuvre future prévue pour les 10 prochaines années.

Merci de votre attention
et de vos retours de consultation
jusqu'au **31 décembre 2021**